



Congé pour vente : précisions

Par **socoa**, le **14/01/2010 à 14:19**

Bonjour,

J'ai un bail qui coure jusqu'en avril 2011.

Ma propriétaire ma signifiée un congé pour vente il y a quelques mois, soit un an et demi avant mon préavis (soit 6 mois avant avril 2011).

Dans ce préavis ne figure pas le prix et les conditions de vente de la maison

Première question:

Apparemment le préavis n'est pas valable car il ne stipule pas le prix de vente de la maison; ce qui par conséquent m'empêche de faire valoir mon droit prioritaire à l'acheter).

est ce bien le cas?

Deuxième question:

A partir de quel moment la propriétaire peut faire visiter la maison ? la logique voudrait que les visites ne commencent qu'à partir du moment où je n'ai pas accepté d'acheter la maison soit durant les deux premiers mois du préavis?

Merci